Programmes de sécurité

BANDE VERTE

La bande verte est remise par l'école aux **élèves de maternelle et de jardin** inscrits au service de transport scolaire ; elle permet au conducteur **d'identifier instantanément** les enfants qui requièrent la présence d'un adulte à l'arrêt. Pour maximiser son efficacité, il faut la placer sur la **poignée supérieure du sac à dos** de l'élève *(voir image ci-contre)*.

BRIGADE SCOLAIRE

La **brigade scolaire** dans l'autobus permet au conducteur de se concentrer sur la route. Comme tous les autres élèves à bord d'un autobus scolaire, il doit demeurer assis pendant que le véhicule est en marche et accomplir ses tâches lorsque celui-ci s'arrête.

Le rôle du brigadier consiste à :

- **Rappeler** aux autres élèves les règles élémentaires de sécurité
- **Aider** ceux qui en ont besoin
- **Se conformer** aux directives du conducteur
- **Servir de modèle** pour les autres élèves

Ainsi, le conducteur est le seul maître à bord : c'est lui qui prend les décisions, remplit les rapports de comportement et les remet à la direction de l'école.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ

En collaboration avec les autres consortiums de la région, le CTSO organise avant chaque rentrée scolaire la *Journée de sensibilisation à la sécurité à bord des autobus scolaires*. Cette activité s'adresse principalement aux **élèves de l'élémentaire** qui n'ont **jamais utilisé** le transport scolaire. Elle constitue une excellente façon, autant pour les parents que pour les enfants, de surmonter leurs craintes. Nous envoyons un courriel en mai ou juin pour vous inviter à vous inscrire.

FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES PASSAGERS

Annuellement sont offertes, **dans les écoles élémentaires** desservies par le CTSO, des représentations adaptées à l'âge des élèves qui traitent de sujets comme la façon d'attendre l'autobus en toute sécurité, de monter à bord d'un autobus de bien se comporter durant les trajets, de descendre de l'autobus et de traverser la rue devant l'autobus.

PRUDENCE À BORD

FORMATION « CRÉER UN CLIMAT POSITIF »

Cette formation vise à **sensibiliser les conducteurs** à l'importance de créer un climat positif à bord du véhicule de transport. Elle définit les comportements attendus de la part du conducteur, des élèves, des brigadiers et des parents, en plus de leur expliquer la manière d'intervenir auprès des élèves et de rapporter les comportements inappropriés à la direction de l'école.

Règles de sécurité

AUTOUR DE L'AUTOBUS

La **« zone de danger »** est un rectangle imaginaire équivalant à **10 grands pas** de distance **tout autour** de l'autobus. Le conducteur de l'autobus ne voit pas aussi bien les objets ou les personnes qui se trouvent dans cette zone.

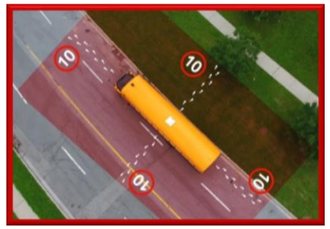

VOILÀ POURQUOI IL EST TRÈS IMPORTANT DE :

- **Ne pas courir** pour se rendre à l'arrêt ;
- Ne **jamais passer derrière** l'autobus scolaire **ni directement devant** ;
- **Toujours rester à l'écart des pneus** de l'autobus qui sont également une source de danger ;

À L'ARRÊT D'AUTOBUS

- Arriver **5 à 10 minutes d'avance** à l'arrêt d'autobus ;
- Se tenir **sur l'accotement ou le trottoir** tant que l'autobus n'est pas immobilisé ;
- **Ne pas s'amuser à proximité** de l'arrêt d'autobus ni sur les bancs de neige ;
- Ne **jamais se glisser sous l'autobus**, ni un bras ni une jambe, même pour essayer de récupérer un objet.

EMBARQUER DANS L'AUTOBUS… EN DESCENDRE

Tout dans le sac
Ne pas pousser
Tenir la rampe
Une marche à la fois
Attention à la porte

À BORD DE L'AUTOBUS

- Se diriger **directement à sa place** dans l'autobus ;
  - Le sac à dos sur les genoux ;
- Rester **assis et tourné vers l'avant** en tout temps jusqu'à la destination finale ;
  - **Se conformer aux directives** du conducteur et du brigadier ;
- **S'abstenir de manger ou de boire** à l'intérieur de l'autobus ;
  - Garder **la tête et les mains à l'intérieur** du véhicule pendant le trajet ;
  - **Éviter les cris**, les interpellations bruyantes et les sifflements ;
  - **S'abstenir de lancer tout objet** à l'intérieur, à l'extérieur ou encore contre le véhicule.

TRAVERSER LA RUE

- Toujours DEVANT l'autobus, jamais derrière
- **S'éloigner de 10 grands pas** vers l'avant
- **Attendre** le signal du conducteur **avant** de traverser
- Marcher **calmement** vers l'autre côté

Consortium de transport scolaire d'Ottawa

Ce qu'il faut savoir quand votre enfant prend l'autobus pour la première fois…

www.transportscolaire.ca

613-746-3654
1-866-511-7854

transport@ctso.ca

@CTSO_BUS

NOTE : Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont la valeur du féminin ou du masculin.

Conseil Écoles catholiques Centre-Est

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario

CONSEILS DE SÉCURITÉ EN AUTOBUS SCOLAIRE

Consortium de transport scolaire d'Ottawa (CTSO)

Notre Mission : Assurer un transport sécuritaire, efficace, de haute qualité et à juste prix pour les élèves admissibles sur son territoire.

Notre Vision : Être un chef de file en transport reconnu pour l'excellence de son service, son accueil et ses innovations.

Communiquer avec nous

AU DÉBUT JUILLET, le CTSO envoie un courriel aux parents pour confirmer le statut de transport de chaque enfant et, le cas échéant, fournir les détails du transport assigné.

DÈS LA RÉCEPTION DE CE COURRIEL, le parent doit :

- Noter et conserver le numéro de l'élève fourni, car il permet au parent d'accéder au dossier de son enfant en ligne et de s'abonner aux avis de retard.
- Noter et conserver les numéros de parcours fournis dans le courriel de juillet.
- Si nécessaire, **nous aviser de tout changement** au dossier d'un élève :
  a. Adresse de résidence
  b. Adresse courriel ou numéro de téléphone des contacts d'urgence
  c. Fréquentation d'une garderie ou non (école, privée, publique)

LE MOYEN LE PLUS EFFICACE de communiquer avec nous consiste à remplir un **formulaire en ligne** pour les sujets suivants **:**

FT001 - Demande de changement au dossier (adresse, école, garderie, etc.)
FT003 - Nouvelle inscription
FT005 - Situation de garde partagée (soumettre chaque année)
FT006 - Demande de place libre (traitée après le 1er octobre)
FT007 - Demande de transport spécialisé pour raison médicale
FT008 - Évaluation d'un arrêt d'autobus
FT009 - Plan de prévention… épinéphrine (soumettre chaque année)
FT010 - Demande de modification d'emplacement d'arrêt
FT011 – Plainte ou commentaire

Un délai minimal de 48 heures ouvrables s'applique pour tout changement au transport.
Nous vous invitons à déposer vos requêtes de modification le plus tôt possible afin d'éviter l'achalandage de la rentrée scolaire.

POUR TOUTE QUESTION, nous vous invitons à nous écrire un **courriel** ou à nous **appeler** pendant les heures d'ouverture.

Critères d'admissibilité

Les élèves peuvent avoir accès au transport si la distance entre l'adresse principale ou le lieu de garde et leur école désignée est supérieure à :

Maternelle et jardin*	0 km
1re à 6e année	1,5 km
7e à 12e année	2,5 km

*Pour se rendre à leur arrêt d'autobus, **tous les élèves** peuvent être appelés à **marcher jusqu'à 0,5 km***

D'autres critères et exceptions peuvent s'appliquer. Pour plus de détails à ce sujet, consulter la section *Politiques et procédures* sur notre site Web.

Retards et annulations du service

RETARD D'AUTOBUS SCOLAIRES

Le retard d'un autobus peut être occasionné par divers facteurs comme un passage à niveau, la densité de la circulation, des fermetures de routes, etc. Les retards de plus de 10 minutes et plus seront affichés sur notre site web.

TEMPÊTES DE NEIGE ET INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les responsables des consortiums de transport scolaire consultent les rapports météorologiques, vérifient l'état des routes auprès des transporteurs et des services municipaux, discutent entre eux et prennent une décision commune.

Le transport peut être maintenu dans un secteur mais annulé dans un autre.
Par contre,

- Les **écoles** demeurent toujours ouvertes, à moins d'avis contraire du Conseil scolaire ;
- L'annulation le matin implique **automatiquement** l'annulation pour le retour à la maison, même si la météo s'améliore ;
- **Au cours de la journée**, si la météo l'exige, le CTSO peut décider d'annuler le transport en après-midi ou de devancer le retour à la maison ;
- Le conducteur peut décider de ne pas faire un ou plusieurs arrêts sur son parcours s'il juge les conditions routières trop dangereuses.

DEUX ABONNEMENTS DISTINCTS (Détails sur notre site Web)

Le CTSO vous offre la possibilité d'être avisé par courriel ou texto :
1. lorsqu'un parcours accuse un retard de plus de 10 minutes
2. lorsque le service est annulé en cas d'intempéries.

Pour les parents, tuteurs et tutrices

Les parents **contribuent grandement** à la sécurité de leur enfant en appliquant les consignes suivantes :

- S'assurer de la sécurité de leurs enfants à partir du moment où ceux-ci quittent la maison jusqu'au moment où ils montent à bord de l'autobus et, à nouveau, dès qu'ils descendent de l'autobus pour rentrer à la maison
- S'assurer que leur enfant est à l'arrêt d'autobus **5 à 10 minutes avant** l'heure prévue de l'embarquement
- **Connaître le numéro du parcours** (celui du matin peut être différent de celui de l'après-midi)
- Mettre à jour les noms et numéros de téléphone des **contacts d'urgence** auprès des écoles et du CTSO
- **S'identifier** auprès du conducteur
- Chaque année, pour tout élève qui possède un auto-injecteur, remettre à l'école le formulaire FT009 complété, incluant une photo de l'élève

L'AUTOBUS EST LE PROLONGEMENT DE LA SALLE DE CLASSE

Le conducteur rapporte à la direction de l'école les comportements inappropriés des élèves lorsqu'ils sont à bord du véhicule.

La direction de l'école est responsable de rencontrer les élèves et d'appliquer des sanctions, au besoin.

ÉLÈVES DE MATERNELLE ET DE JARDIN

Le CTSO exige qu'**une personne responsable désignée** par le parent soit présente sur les lieux d'embarquement et de débarquement. À cet effet, le parent est responsable de :

- **S'assurer que la bande verte** est solidement attachée au sac à dos de l'enfant ;
- Communiquer avec l'école pour obtenir une nouvelle bande verte, au besoin.

Dans le cas où personne n'attend l'enfant à l'arrivée de l'autobus, le conducteur devra ramener l'élève à son école après avoir complété tous ses parcours.

Si cela se reproduit, l'enfant pourrait perdre son privilège de transport.

Le conducteur NE peut PAS…

- Attendre un élève en retard ;
- Faire l'arrêt ailleurs que l'emplacement prévu.
- Modifier l'horaire d'un parcours.

Aucun changement ne peut être apporté sans l'approbation du CTSO.